



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de séance :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HERAULT, Marie LEPAGE et Raymond PETIT

Les conseillers municipaux : Georges BADER, Jean-Paul DEGUIN, Thomas DOUBLET, Jacqueline MESTDAGH, Janie NODARI, Francis REINE et Sylvie RIBES.

Absents avec pouvoir : Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Georges BADER

Véronique PACCOU donne pouvoir à Marie LEPAGE

Absents excusés : Thierry ABELARD, Bruno BASCHET, Alain BOURGUIGNON, François DORANGE, Nathalie LAURENT et Maria METAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie RIBES

Date de Convocation : 27 février 2026	Date d’Affichage : 27 février 2026
Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 11
	Votants : 13

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17/12/2025

Monsieur BASCHET a sollicité par mail le Conseil Municipal pour préciser qu'il était à l'initiative du rapport aux membres du conseil la sollicitation des usagers de la Route de Lorrez pour la création d'un passage piéton à l'intersection avec la Rue René Maisonneuve. Cette sollicitation est portée au PV.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2026 – CENTRE SOCIO-CULTUREL

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un Centre Socio-Culturel sis 19 Rue Saint-Martin 77620 EGREVILLE entrera dans la tranche ferme du marché avec la création de locaux associatifs.

Le montant des travaux est estimé à 2 163 499,79 € H.T et 2 596 199,75 € T.T.C.

Cette demande n'a pas pu bénéficier de l'attribution d'une dotation.

Il convient de faire la demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2026 et de « toute subvention État ».

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le dépôt du projet au titre de la campagne de D.E.T.R / D.S.I.L 2026 pour un montant de subvention au titre de la D.E.T.R 2026 de 300 000 € représentant 14 % du montant estimatif des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver la délibération.**

2 – DEMANDE DE SUBVENTION – DSIL 2026 – CENTRE SOCIO-CULTUREL

Dans le même principe que la délibération n°1, Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un Centre Socio-Culturel sis 19 Rue Saint-Martin 77620 EGREVILLE entrera dans la tranche ferme du marché avec la création d'une médiathèque et d'un Relais Petite Enfance.

Le montant des travaux est estimé à 2 163 499,79 € H.T et 2 596 199,75 € T.T.C.

Cette demande n'a pas pu bénéficier de l'attribution d'une dotation.

Il convient de faire la demande de subvention au titre de la D.S.I.L 2026 et de « toute subvention État ».

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le dépôt du projet au titre de la campagne de D.E.T.R / D.S.I.L 2026 pour un montant de subvention au titre de la D.S.I.L 2026 de 400 000 € représentant 18 % du montant estimatif des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver la délibération.**

3 – ACQUISITION FONCIERE – RUE DESIRÉ BOLLERET

La Commune dispose du droit de préemption à la suite d'une délibération du 10 octobre 2025.

Elle a été saisie par le notaire des conjoints Delaroché d'une déclaration d'intention d'aliéner portant sur un terrain sis rue Désiré Bollerey, figurant au cadastre de la commune section G n°2168 et 2011 pour respectivement 1 070 m² et 67 m², pour un montant de 25 800 € et une somme de 4 250 € à titre de commission

L'acquisition de ce terrain présente un intérêt d'aménagement pour la commune.

La commune a en effet envisagé de faire réaliser à cet emplacement un centre de ramassage de déchets verts et un lieu de dépôt des encombrants à partir de la rue Désiré Bollerey qui se présente en complément de la présence du centre technique municipal et de la maison de santé ainsi que de l'aménagement du square Jules Jardin.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'acquisition de ce terrain par voie de préemption aux conditions et prix fixés dans la D.I.A.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver la délibération.**

4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PROJET PÉDAGOGIQUE AU SÉNÉGAL (LYCÉE URUGUAY)

Le Lycée Uruguay France est situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Cet établissement accueille également des élèves d'EGREVILLE et de sa communauté de commune.

Une enseignante a sollicité la commune d'Egreville afin d'obtenir une participation financière exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un voyage humanitaire à l'international porté par des élèves de Bac

Professionnel ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) et AEPA (Animation Enfance et Personnes Agées).

Ce projet se déroulera du 11 au 21 juin 2026 à Tambacounda, au Sénégal, en partenariat avec un établissement scolaire local et plusieurs associations œuvrant dans les domaines de l'éducation à la santé et de l'inclusion des publics vulnérables.

L'objectif de cette mobilité est double :

- permettre à nos élèves de mettre en œuvre leurs compétences professionnelles dans un contexte interculturel ;
- contribuer à des actions concrètes de prévention et d'éducation à la santé auprès d'enfants et de jeunes sénégalais.

Les élèves interviendront à travers :

- des ateliers d'hygiène et de prévention santé,
- des actions autour de la nutrition et de l'hydratation,
- la création de supports pédagogiques,
- des activités éducatives et sportives comme leviers de sensibilisation.

Ce projet valorise pleinement les jeunes du territoire :

- il développe leur autonomie et leur sens des responsabilités ;
- il renforce leur engagement citoyen ;
- il porte à l'international les valeurs de solidarité et d'ouverture culturelle du sud seine et marne.

Le coût initial de 1490 euros a pu être considérablement réduit à la suite d'un important travail d'optimisation budgétaire, il s'élève désormais à 776 euros par élève.

Les familles participent financièrement à hauteur de 392 euros (voté en CA) et les élèves s'engagent activement dans des actions d'autofinancement.

Afin de soutenir cette initiative, le Conseil Municipal est invité à accorder une subvention exceptionnelle.

Après échanges entre les conseillers, il ressort une inquiétude au niveau de faisabilité du projet pendant la période actuelle de tensions internationales.

Le conseil municipal n'approuve pas la délibération par 2 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions.

5 – RECONSTITUTION DE CARRIERE – LEVÉE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Monsieur le Maire, donne la parole à Madame RINGENBACH, Secrétaire Générale de la Commune, qui rapporte la demande de départ en retraite de Madame Florence LEGROS à compter du 01 avril 2026 adressée à la mairie en date du 30 août 2025. L'agent n'a pas bénéficié d'un avancement d'échelon depuis 2019 bien que cela soit une obligation réglementaire pour l'autorité territoriale et qu'il résidait là un manquement évident aux obligations de la collectivité envers l'agent.

La régularisation de carrière a été effectuée par des arrêtés du Maire en date du 30 janvier 2026 et a fait naître au profit de l'agent une créance d'un montant égal à 3 448,46 euros (correspondant au rappel des traitements appliqués pour son déroulement de carrière depuis le 01 janvier 2021).

Afin que l'agent ne soit pas lésé financièrement par le comportement de l'administration, le Maire propose au conseil municipal de procéder aux rappels de traitement pour toute la durée sur laquelle porte la régularisation de carrière, et y compris pour la période prescrite par la prescription quadriennale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver la délibération.**

Tour de table – questions diverses

Monsieur HERAULT évoque la centaine de nids de corbeaux sont à détruire au niveau de Rue Edmond Hubert, deux cordistes sont mandatés.

Monsieur PETIT annonce que les travaux liés au système de désenfumage de la salle des fêtes ont reçu un avis favorable de la part de la Commission de Sécurité de la Sous-Préfecture de Fontainebleau. Les travaux débuteront durant la deuxième semaine des vacances de juillet 2026.

Des travaux de voirie vont-être engagés à La Borde et au niveau du Chemin de Saint-Marc.

La couverture des annexes dans la cour de la mairie va être refaite et la reprise des couvertures de l'école Massenet est à l'étude.

Des travaux sont en cours à la maison de santé pour aménager le bureau de la secrétaire médicale.

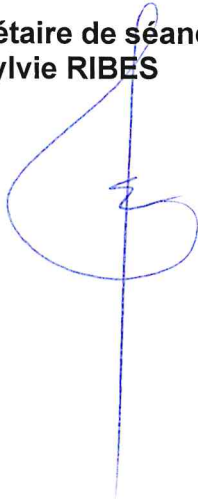
Madame LEPAGE évoque que le nouveau site internet de la ville est en cours de finalisation, il devrait être opérationnel en fin de mois.

Monsieur DEGUIN rappelle l'organisation de la chasse aux œufs de pâques (05/04/2026) et le salon de l'Art et l'Artisanat (04 et 05/04/2026).

Monsieur POMMIER indique que des travaux sont prévus sur le château d'eau. Il faudra donc déplacer les antennes de télécommunication et accueillir un mât pour les réinstaller sur la parcelle appartenant à la commune.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h17.

Le secrétaire de séance,
Sylvie RIBES



Le Maire,
Pascal POMMIER

